ART. 11 N° CE1120

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE1120

présenté par M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 20, après le mot : « réquisitionnés », substituer au mot :
« aux »,
les mots :
« à des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.